

VALORIZON

**Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne
ZAE de la confluence – Chemin de Rieulet
47160 - DAMAZAN**

DEKRA Industrial



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°04 BIS

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

VALORIZON

Dossier de demande d'autorisation environnementale

<i>Rédacteur</i>	<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>Modifications apportées</i>
Alexia DE ROBILLARD	Mars 2021	V1	Version initiale

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PREAMBULE	3
2. PRESENTATION DE VALORIZON	4
1.1 L'EXPLOITANT.....	4
1.2 MOTIVATION DE LA DEMANDE	4
1.3 DOMAINE D'ACTIVITE.....	5
1.4 EFFECTIFS ET RYTHME D'ACTIVITE	5
1.5 CLASSEMENT DU SITE VIS-A-VIS DE LA NOMENCLATURE DES ICPE	5
3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	7

1. PREAMBULE

Ce document est en lien avec :

- L'article R181-13.8 du Code de l'Environnement (pour la note de présentation) ;
- L'article L122-3-II-2-e du Code de l'Environnement (pour le résumé non technique de l'étude d'impact) ou l'article R181-14-6 (pour le résumé de l'étude d'incidences) ;
- L'article D181-15-2 du Code de l'Environnement (pour le résumé non technique de l'étude de dangers).

Le présent document se focalise sur les **principaux enjeux** du dossier, afin de ne pas diluer les informations et de ne mettre **en évidence que l'essentiel**.

Ceci, dans le respect du **principe de proportionnalité** défini dans le Code de l'Environnement.

2. PRESENTATION DE VALORIZON

1.1 L'EXPLOITANT

Identité sociale :	VALORIZON Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne
Forme juridique :	Etablissement public syndicat mixte
Capital social	17 584 971,20 €
Siège social :	
➤ Adresse :	ZAE de la confluence – Chemin de Rieulet 47160 - DAMAZAN
➤ Téléphone :	05.53.79.91.61
➤ Fax :	05.53.79.86.26
Signataire de la demande :	Monsieur Michel MASSET, Président de ValOrizon
Numéro de SIRET :	6254 702 582 00019
Code APE :	3821Z -Traitement et élimination des déchets non dangereux

1.2 MOTIVATION DE LA DEMANDE

VALORIZON est le syndicat départemental de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés du Lot-et-Garonne.

Afin de pouvoir assurer la continuité du service public de traitement des déchets au-delà du 31 décembre 2020 pour les communes jusqu'à présent dépendantes de l'ISDND de Nicole, VALORIZON souhaite :

- ✓ Augmenter temporairement la capacité d'enfouissement de l'ISDND de Monflanquin à 49000 tonnes par an.
- ✓ Poursuivre l'exploitation du casier 17 en tenant compte de l'évolution du nouveau volume annuel de déchets enfouis.

Au vu de l'objectif national de réduction de 50% du tonnage de déchets enfouis, VALORIZON vise un retour progressif à une capacité d'enfouissement de 29000 tonnes par an à horizon 2025.

L'augmentation temporaire de la capacité d'enfouissement de l'ISDND de Monflanquin à 49000 tonnes pour l'année 2021, 44000 tonnes en 2022, 39000 tonnes en 2023, 34000 tonnes en 2024, puis un retour à 29000 tonnes par an à partir de 2025 est l'objet du dépôt du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

1.3 DOMAINE D'ACTIVITE

L'activité de l'ISDND de Monflanquin est l'enfouissement de déchets ménagers et assimilés par comblement des casiers créés par la carrière d'extraction de calcaire Gaïa.

1.4 EFFECTIFS ET RYTHME D'ACTIVITE

Le site compte 5 employés à temps plein.

Les rythmes d'activité sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h.
- Annuel : 250 jours de travail par an.

1.5 CLASSEMENT DU SITE VIS-A-VIS DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

Le classement ICPE du VALORIZON est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement concernées par l'activité de l'établissement.

Dans le tableau sont utilisées les abréviations suivantes :

- A = Autorisation,
- DC = Déclaration avec contrôle périodique,
- D = Déclaration,
- NC = Non classé.

Rubrique	Intitulé	Volume des activités de l'ISDND de Monflanquin	Régime de classement	Rayon d'affichage
2760-2	Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 2. Installation de stockage de déchets non dangereux autres que celles mentionnées au 3..... A (1km)	Stockage de déchets non dangereux : 49 000 tonnes/an	A	1
3540	Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 et celles relevant des dispositions de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement, recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes A (3 km)	Stockage de déchets non dangereux : 49 000 tonnes/an Volume total : 507 500 tonnes	A	3
2910-B-1	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 B. Lorsque sont consommés seuls ou en mélange des produits différents de ceux visés en A, ou de la biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse :	Installation de séchage des boues : - Production de chaleur : 1,5 MW - Abattement de panache : 0,5 MW	E	/

Rubrique	Intitulé	Volume des activités de l'ISDND de Monflanquin	Régime de classement	Rayon d'affichage
	1. Uniquement de la biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, le biogaz autre que celui visé en 2910-A, ou un produit autre que la biomasse issu de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, avec une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 1 MW mais inférieure à 50 MW.....E	Total : 2 MW		
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant distribué étant : 3. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³DC	Volume de gasoil distribué : 70 m³/an	NC	/
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur : b) La surface de l'atelier étant supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ²DC	Atelier de 220 m²	NC	/
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines, les stockages enterrés ou en double enveloppe avec système de détection de fuite : c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total.....DC	Stockage de gasoil Cuve simple enveloppe en fosse de 2,5 m ³ : 2 tonnes	NC	/

L'ISDND de Monflanquin exploité par VALORIZON est une ICPE classée sous le régime de l'autorisation.

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Thème	Etat initial	Impact	Mesures (évitement, réduction, compensation)
Paysage	L'ISDND de Monflanquin est implanté au nord du département du Lot et Garonne sur un plateau molassique du "Terrefort" découpé par les vallées de la Lède et de la Leyze.	L'exploitation du casier 17 permet une intégration paysagère extrêmement favorable. C'est essentiellement le sommet du casier 17B qui sera le plus perceptible, mais sa surface est réduite et son comblement se fera pendant une période limitée dans le temps. Il existe cependant quelques points de vue statiques, notamment à l'est, qui peuvent occasionner un léger désagrément.	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage dans une carrière en creux dans le paysage. • Végétalisation périphérique au site. • Les travaux de réhabilitation des alvéoles démarrent dès la fin du comblement de cette dernière. Les alvéoles réhabilitées sont enherbées puis entretenues par éco pâturage. • Le site est situé à plus de 500 m des plus proches habitations.
Patrimoine naturel	L'ISDND n'est pas implantée dans un espace naturel protégé. On note toutefois la présence, sur la commune de Monflanquin de 4 ZNIEFF dont les prairies humides de la Lède (ZNIEFF I) à 200 m au sud du site et la Vallée de la Lède (ZNIEFF II) à 40 m au sud-ouest du site.	L'augmentation temporaire du volume de déchets réceptionnés sur site n'aura aucun impact sur les espaces protégés les plus proches du site.	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de reprise de la gestion des eaux réalisés en 2018 : séparation des eaux de drainage et des eaux de ruissellement, création d'une lagune dédiée aux eaux de ruissellement, mise en place de séparateurs d'hydrocarbures en sortie des lagunes de stockage des eaux de ruissellement et d'un suivi continu des paramètres pH, T°C, débit et conductivité sur ces eaux. • Traitement des lixiviats par la station de traitement du site, exploitée par la société OVIVE. Travaux réalisés en 2019 au niveau de la station afin d'augmenter sa capacité de traitement des lixiviats et la qualité des eaux rejetées. • Suivi de la qualité des eaux rejetées (lixiviats traités, eaux de ruissellement internes). • Mise à disposition d'un bassin tampon de 1000 m3 pour stocker un éventuel surplus de lixiviats en période de fortes précipitations.
Consommation d'eau	La consommation d'eau de l'ISDND reste limitée aux besoins sanitaires du personnel, du nettoyage du quai de vidage et à la station de lixiviats. En 2020, la consommation annuelle d'eau	La fréquence de nettoyage du quai de vidage n'est pas vouée à augmenter. Aucun travaux n'est prévu sur site. Aucune augmentation de la	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi annuel de la consommation d'eau du site par type d'usage via 2 compteurs d'eau. • Réutilisation d'une partie de l'eau traitée par la station de traitement des lixiviats pour l'arrosage des andains de l'unité de compostage voisine.

	du site était de 957 m ³ .	consommation d'eau du site n'est à prévoir.	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de la réserve d'eau incendie du site à partir des eaux de drainage.
Rejets d'eau	<p>Les rejets d'eaux du site sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux usées domestique : rejet au fossé après traitement par la microstation de traitement du site. - Eaux de ruissellement interne : 1 point de rejet par bassin versant. 1 rejet en fossé au nord du site et un rejet dans la Lède au sud du site. Les eaux de ruissellements sont prétraitées par séparateurs d'hydrocarbure avant rejet et font l'objet d'une surveillance continue sur les paramètres pH, T°C, débit et conductivité. Le débit de fuite en sortie de ces bassins a été calculé sur la base de 3L/s/ha. - Les eaux de drainage sus casier sont en partie conservée dans la réserve d'eau incendie du site et en partie rejetées vers la Lède. Ces eaux ne sont pas susceptibles d'être polluées. - Les lixiviats traités sont soit rejetés vers la Lède, soit stockés dans la lagune de la plateforme de compostage pour arrosage des andains. 	<p>L'augmentation temporaire du volume de déchets réceptionnés sur site n'aura aucun impact sur les volumes d'eau à traiter et les volumes d'eau rejetés. En effet, la production de lixiviats dépend de la pluviométrie au droit du site et des surfaces des alvéoles. Ces paramètres restent inchangés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En période estivale, lorsque le niveau d'eau de la Lède est au plus bas, les eaux issues de la station de traitement des lixiviats peuvent être basculées vers la lagune de la plateforme de compostage afin de ne pas perturber le milieu récepteur. • Les rejets d'eau au milieu naturel respectent les débits de fuite autorisés par l'arrêté préfectoral du site. • Possibilité d'utiliser un bassin tampon de 1000 m³ (ancienne seconde réserve d'eau incendie) pour le stockage de lixiviats excédentaires ou des eaux incendie.
Sols	<p>La contamination du sol et du sous-sol au niveau du site peut être due :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux lixiviats en l'absence de mesure de prévention, - Aux fuites de produits stockés dans l'atelier mécanique (huiles, gasoil). <p>Aucun rejet direct n'est réalisé dans les sols.</p>	<p>Aucun impact n'est observé sur les sols et sous-sols du site. Ceci est attesté par les analyses régulières réalisées sur les eaux de drainage et sur les piézomètres amont et aval qui ne montrent pas d'altération notable. L'augmentation temporaire du volume de déchets réceptionnés sur site n'induit pas d'impact supplémentaire sur le sol et le sous-sol.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation sur un site présentant une barrière passive naturelle, • Création d'une barrière de sécurité passive artificielle supplémentaire (1 mètre de matériau argileux de perméabilité $K < 1.10^{-9} \text{ m.s}^{-1}$ (fond de casier et talus) et géosynthétique bentonitique sodique), • Création d'une barrière de sécurité active conforme à la réglementation, avec réseau de drainage complémentaire sous cette dernière, • Les dispositifs de collecte (réseaux), de stockage (bassins) et de traitement des lixiviats (station

			<p>d'épuration) sont étanches,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des lixiviats par la station de traitement du site, • Prétraitement des eaux de ruissellement internes par le biais de séparateurs d'hydrocarbures, • Surveillance des eaux souterraines. • Tous les produits de l'atelier/garage sont stockés sur rétention, notamment la cuve de gasoil de 2 500 litres (PEHD simple paroi) posée en fosse béton étanche de 3 200 litres. • • Présence de produit absorbant pour hydrocarbures à proximité de la pompe de distribution. • Procédure « PR 15V02 – Déversement accidentel d'hydrocarbures », spécifiant les actions à réaliser suite à un déversement accidentel de liquide polluant. • Le système de management de l'environnement de l'ISDND de Monflanquin certifié ISO 14001 : 2015 en février 2021.
<p style="text-align: center;">Air</p>	<p>Les principales sources d'émissions atmosphériques de l'ISDND sont, en fonctionnement normal :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les biogaz produits par les déchets enfouis. – Les gaz de combustion rejetés par l'installation de valorisation du biogaz et de séchage des boues. – Les gaz de combustion liés à la circulation des véhicules, notamment les engins utilisés pour le compactage des déchets et les camions apporteurs de déchets. 	<p>L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site induira une augmentation de la production de biogaz. Le pic de production estimé est atteint en 2029 avec une production de biogaz de 1114 m³/h.</p> <p>L'unité de valorisation du biogaz du site est en mesure de capter et de traiter le biogaz excédentaire. En effet, le surpresseur de l'installation à une capacité maximale de 2000 m³/h. L'impact du projet sur les émissions de biogaz est connu et maîtrisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité de valorisation du biogaz fait l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier par un prestataire agréé. • La qualité du biogaz capté et les rejets des installations de combustions font l'objet de mesures et d'analyses périodiques. • La vitesse de circulation est régulée sur site. • Les poids-lourds transitant sur le site font l'objets de contrôles et révisions.

		L'émanation de gaz de combustion lié à la circulation des véhicules est amenée à augmenter modérément : on estime en effet que le trafic sur site va augmenter d'environ 3,5 PL/j par rapport à la situation 2020. Il n'y aura par ailleurs pas d'engin de compactage supplémentaire utilisé. Ces émanations restent toutefois négligeables compte tenu de la présence de la RD676 à proximité du site.	
Déchets	<p>Les déchets et sous-produits générés par l'activité de l'ISDND sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ordures ménagères produites par le personnel du site et les visiteurs (restauration, sanitaires...). - Les déchets industriels spéciaux issus de l'entretien des engins au niveau de l'atelier. Il s'agit essentiellement des huiles usagées. - Les sous-produits de la station de traitement des lixiviats : <ul style="list-style-type: none"> o Boues biologiques, o Charbon actif saturé. - Matière de vidange des installations d'assainissement non collectif 	L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site n'aura pas d'impact sur la production de déchets du site.	Les déchets dangereux sont repris par des prestataires agréés pour régénération (huiles usagées, charbons actifs saturés) ou stockés dans l'ISDND.
Emissions sonores	<p>Les principales sources de bruit engendrées par l'exploitation de l'ISDND sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circulation sur le site pendant les heures d'ouvertures du site : <ul style="list-style-type: none"> o 12,5 poids-lourds par jour. Ces véhicules restent environ 30 minutes sur le site, o 1 compacteur utilisé 5 heures par jour. - Station de traitement des lixiviats (bruit émis par le surpresseur et une pompe contigüe), 	L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site induit une légère augmentation du trafic de poids-lourds sur site et aux abords du site. Cette augmentation reste toutefois limitée : environ 3,5 poids-lourds supplémentaire par jour.	<ul style="list-style-type: none"> • L'ISDND est fermé la nuit, le week-end et les jours fériés et la réception des camions s'arrête en milieu d'après-midi, ce qui supprime les émissions sonores liées aux véhicules durant les périodes plus calmes. • L'isolement du site minore la perception extérieure des bruits émis depuis le site. • Afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement, l'implantation du centre a été choisie de manière à ce qu'il soit relativement éloigné des zones. Les engins de chantier et les matériels de manutention utilisés sont conformes à la réglementation acoustique en vigueur. • La limitation de la vitesse des véhicules qui circulent

	<p>– Station de séchage des boues et de valorisation du biogaz.</p>		<p>sur le site (20 km/h) est également un facteur de réduction des émissions sonores, en plus d'un facteur de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'usage des sirènes et des klaxons est exceptionnel et strictement réservé à la prévention et au signalement d'accidents. En aucun cas ces équipements ne sont considérés comme des moyens de communication interne. • Afin de limiter l'impact sonore, les véhicules sont équipés d'un système d'avertisseur de recul appelé "cri du lynx" moins bruyant que le "bip-bip" plus fréquemment utilisé. • Les parcelles réhabilitées sont entretenues par éco-pâturage (troupeau de moutons), ce qui évite également les nuisances sonores habituellement induites par un tracteur agricole pour ce type d'activité. • Les dernières mesures de bruit réalisées (2018) montrent des niveaux d'émergence conformes à au seuils prescrits par l'arrêté préfectoral du site.
<p>Odeurs</p>	<p>Les sources potentielles d'odeurs proviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'alvéole de stockage en cours d'exploitation. - du biogaz produit par les déchets en fermentation (casiers réhabilités). - des bassins de lixiviats. 	<p>L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site n'aura pas d'impact sur les odeurs perçues : la nature des déchets admis sur site reste inchangée, de même que la surface des alvéoles de stockage et des bassins de lixiviats, aussi la surface d'échange reste identique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les alvéoles du site ont des surfaces réduites (< 5 000 m²), afin de limiter la superficie de déchets restant à l'air libre et ainsi limiter les émissions d'odeur. • Les déchets du casier en cours d'exploitation sont recouverts hebdomadairement avec des refus de criblage issus de la plateforme de compostage des déchets verts, limitant les nuisances olfactives induites par la décomposition de ces déchets. • Une unité de pulvérisation de produits neutralisant a été mise en place au niveau du quai de déchargement. • Dans les 6 mois après l'ouverture d'un casier, des mesures de niveau d'odeurs sont réalisées sur site afin de vérifier que le niveau d'odeur émis est acceptable au vu de la valeur limite fixée par l'arrêté préfectoral du site. Les mesures de niveau d'odeur réalisées en 2020 suite à l'ouverture du casier 17a2 sont conformes au seuil fixé par l'arrêté préfectoral régissant le site. • VALORIZON a pour projet l'installation d'une rampe

			<p>de dispersion autour du casier en exploitation avec déclenchement automatique du produit masquant anti odeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les casiers réhabilités sont desservis par un réseau de captage acheminant le biogaz produit à la station de séchage des boues biologiques issues du traitement des lixiviats. • L'abattement de panache installé au niveau du dispositif de valorisation du biogaz et de séchage des boues permet de traiter l'air vicié issu de l'évaporation de l'eau présente dans les boues : Les températures de combustion assurent la destruction des composés odorants. • Le bassin principal de stockage des lixiviats est équipé de deux aérateurs, installés courant 2019. Ce prétraitement de l'effluent brut dans la lagune 1 permet de diminuer la charge odorante. • Des produits masquants anti odeurs dédiés à la problématique odeur des lixiviats sont disponibles sur site. Un neutralisant d'odeurs est diffusé régulièrement autour des zones sensibles, telles que la lagune contenant les boues de lixiviats. • Une nouvelle campagne de mesures des niveaux d'odeur est prévue le 7 avril 2021. Les résultats de cette campagne seront transmis à l'inspection des installations classées dès réception.
<p>Trafic routier</p>	<p>Le trafic routier engendré par le site est dû aux réceptions de déchets ainsi qu'aux véhicules du personnel. La circulation sur le site est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 12,5 poids-lourds par jour. Ces véhicules restent environ 30 minutes sur le site, ○ 5 véhicules légers (personnel du site), ○ 1 compacteur utilisé 5 heures par jour. <p>Le trafic engendré par l'ISDND reste peu significatif au vu du trafic sur la RD676, qui dessert le site.</p>	<p>L'impact sur l'environnement du trafic routier engendré par le site reste négligeable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la vitesse des véhicules qui circulent sur le site (20 km/h). • Les véhicules font l'objet d'entretiens et de révisions.

<p>Energies</p>	<p>L'électricité est la principale source d'énergie utilisée sur le site. Elle sert à l'éclairage des bureaux et au chauffage des locaux, ainsi qu'au fonctionnement de la station de traitement de lixiviats et de l'unité de valorisation du biogaz.</p> <p>Du GNR et du gasoil sont également à disposition pour les besoins des engins (compacteur, tractopelle) et des véhicules routiers.</p>	<p>L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site n'aura pas d'impact significatif sur la consommation d'énergie du site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La nuit, le site est éteint. • Afin de minimiser la consommation d'électricité, le personnel est sensibilisé sur l'utilisation de l'éclairage et du chauffage. • L'électricité n'occasionne pas de rejets atmosphériques par rapport à l'utilisation du fioul domestique, et limite les risques lors de l'utilisation et du stockage pour l'environnement (pollution des sols par les hydrocarbures, déversement au milieu naturel...). • La valorisation du biogaz pour le séchage des boues issues du traitement des lixiviats représente une économie d'énergie importante.
<p>Voisinage</p>	<p>L'ISDND est implantée à plus de 500 m des premières habitations.</p>	<p>L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site n'aura pas d'impact significatif sur le voisinage du site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des installations du site par rapport aux limites de propriété. • Modélisation des scénarii accidentels les plus critiques pour le voisinage et estimation de la gravité de ces derniers (cf. PJ n°49).